

Interprétation des Normes par l'Union technique de l'Electricité ⁽¹⁾

Installations électriques
à basse tension

15-100-046
Juin 2001
Concerne :
NF C 15-100 ⁽²⁾
Paragraphe 559.1.1
Connexion directe des appareils
à une installation fixe
Paragraphe 771.314.2
Circuits terminaux

01-046
Juin 2001

Question :

Comment doit être réalisé le raccordement d'un luminaire à une boîte de connexion ?

Réponse :

« Les points d'éclairage en attente de luminaire doivent être équipés de Dispositif de Connexion pour Luminaire : DCL ⁽³⁾ ».

- Le paragraphe 559.1.1 de la NF C 15-100 doit être amendé en conséquence par le rajout de cet alinéa .

- En outre, au paragraphe 771.314.2, rajouter l'alinéa suivant :

« Chaque point d'éclairage équipé d'un socle DCL destiné à alimenter un point lumineux doit être pourvu d'une douille DCL munie d'une fiche récupérable 2P+T pour la connexion ultérieure d'un luminaire ».

Les dispositions ci dessus visent entre autres, le remplacement de la « douille de chantier » par un DCL.

La présente interprétation est applicable aux installations dont la date de dépôt de permis de construire, ou à défaut la date de signature de marché ou encore à défaut de la date d'accusé de réception de commande est postérieure au 01 octobre 2001.

(1) *Interprétations établies par la commission UTE 15 –Installations électriques à basse tension. Règles sur la norme NF C 15-100*
(2) *"Installations à basse tension". Cette norme éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication – 33 avenue du Général Leclerc - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex - tél 01 40 93 62 00.*
(3) *Guide UTE C 61-390, Dispositifs de connexion pour luminaires (DCL) pour usage domestique et analogue.*